



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

4191-SD  
(06-2021)



FINANCES PUBLIQUES

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE EN 2022 (1)

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

23 MARS 2023

À MALATAVERNE

Le

23 MARS 2023

Le Maire,

LE MAIRE

Véronique ALLIEZ



**NOTA** – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.